

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1966

concernant l'émission de diplômes

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

**ATTENDU** les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

**ATTENDU** la recommandation du registraire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE CERTIFIER** que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 276-CE-1967**

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

**ATTENDU** la recommandation du registraire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Frédérique Delisle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1968

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

**ATTENDU** les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

**ATTENDU** la recommandation du registraire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE CERTIFIER** que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

**DE RECOMMANDER** à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1969

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

**ATTENDU** l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

**ATTENDU** les vérifications effectuées par le responsable de programme;

**ATTENDU** la recommandation du registraire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc-Browne, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE CERTIFIER** que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

**DE TRANSMETTRE** la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1970

concernant l'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

*ATTENDU* la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*;

*ATTENDU* le calendrier octennal d'évaluation périodique des programmes;

*ATTENDU* le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643);

*ATTENDU* la synthèse du dossier d'évaluation;

*ATTENDU* la résolution 63-SCE-132 de la sous-commission des études;

*ATTENDU* les explications du doyen des études;

*ATTENDU* les discussions et les commentaires formulés en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECEVOIR** le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643);

**D'INVITER** le module d'ingénierie à donner suite, au cours des prochains six mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation ainsi qu'aux éléments soulevés en séance.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1970-01

concernant des recommandations de la commission des études à adresser au module d'ingénierie et relatives à l'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 276-CE-1970 relative à l'évaluation du programme de baccalauréat en génie informatique (7643);

**ATTENDU** les discussions en séance concernant le dossier d'évaluation présenté par le doyen des études;

**ATTENDU** les préoccupations de la commission des études en regard de certains éléments du dossier d'évaluation qu'elle estime important de souligner afin qu'ils soient pris en compte dans les étapes à venir suite à l'évaluation du programme;

**ATTENDU** que la commission des études est préoccupée par la faible fréquentation de ce programme et qu'elle juge qu'il est requis de prendre toutes les mesures requises pour redresser cette situation;

**ATTENDU** que ces éléments sont complémentaires à la résolution 276-CE-1970 et qu'ils justifient d'en faire une résolution distincte et complémentaire;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'INVITER** le module de l'ingénierie à étudier la possibilité d'inclure, au sein du programme, un cours d'introduction à la gestion de projet et à étudier également les objectifs du programme dans la perspective d'affirmer sa spécificité;

**DE SOULIGNER** la pertinence, pour l'avenir de ce programme ainsi que pour des développements ultérieurs de programmes en génie, de permettre aux étudiants de profiter d'interventions d'autres secteurs disciplinaires de l'Université.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1971

concernant le projet de modification du *Règlement général 2 - Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le *Règlement général 2 : Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec;

**ATTENDU** les modifications proposées audit règlement;

**ATTENDU** le document présentant lesdites modifications;

**ATTENDU** la consultation tenue par le doyen des études entre le 2 juin 2009 et le 31 juillet 2009 auprès des directions modulaires et des cadres concernés par l'enseignement et la recherche;

**ATTENDU** la résolution 63-SCE-134 de la sous-commission des études;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE TRANSMETTRE** un avis favorable au conseil des études relativement au projet de modification du *Règlement général 2 - Les études de premier cycle*, de l'Université du Québec;

**D'ACHEMINER** au conseil des études les commentaires émis lors de la consultation tenue par le doyen des études en juin et juillet 2009 de même que les modifications proposées en séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1972

concernant le projet de modification du *Règlement général 3 - Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le *Règlement général 3 : Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec;

**ATTENDU** les modifications proposées audit règlement;

**ATTENDU** le document présentant lesdites modifications;

**ATTENDU** la consultation tenue par le doyen des études entre le 2 juin 2009 et le 31 juillet 2009 auprès des responsables de programmes de cycles supérieurs et des cadres concernés par l'enseignement et la recherche;

**ATTENDU** la résolution 63-SCE-135 de la sous-commission des études;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Frédérique Delisle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE TRANSMETTRE** un avis favorable au conseil des études relativement au projet de modification du *Règlement général 3 - Les études de cycles supérieurs et la recherche*, de l'Université du Québec;

**D'ACHEMINER** au conseil des études les commentaires émis lors de la consultation tenue par le doyen des études en juin et juillet 2009 de même que les modifications proposées en séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice



## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1973

concernant le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081), de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le *Règlement général 3 : Les études de cycles supérieurs et la recherche*;

**ATTENDU** le dossier de présentation relatif au projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081);

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente régissant les modalités d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081);

**ATTENDU** la résolution de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, tenue le 2 juin 2009;

**ATTENDU** la résolution 63-SCE-133 de la sous-commission des études;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081);

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration d'approuver le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 276-CE-1974

concernant la recommandation au conseil d'administration de la nomination de deux (2) personnes pour siéger au comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que l'Université remettra, s'il y a lieu, ledit titre dans le cadre de la collation des grades 2010;

**ATTENDU** que la commission des études doit recommander au conseil d'administration la nomination de deux (2) personnes pour siéger au comité des candidatures, et ce, selon l'article 3.1 de ladite politique;

**ATTENDU** que le comité des candidatures sera invité à revoir la Politique actuelle et à réfléchir sur la possibilité de créer de nouveaux « prix UQO »;

**ATTENDU** la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration la nomination des deux (2) personnes suivantes au comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais :

- madame Catherine Lanaris, à titre de professeure membre de la commission des études;
- monsieur Éric Gosselin, à titre de personne recommandée par la commission des études.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 276-CE-1975**

concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs;

**ATTENDU** le concours 2009 du Programme de reconnaissance de l'excellence des professeurs pour le prix d'excellence en administration pédagogique;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ATTRIBUER** le prix d'excellence en administration pédagogique pour l'année 2009 à madame Madeleine Lussier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice